



Litige d'accollement d'un mur sur ma maison

Par **chilidoine**, le **01/12/2010** à **00:02**

Bonjour,

mon voisin a fait une demande pour agrandir un côté de sa maison et il semble qu'il va monter son mur en s'accolant à notre mur de maison sans laisser le moindre espace ce qui m'ennuie car ma maison deviendra mitoyenne et risque de perdre de sa valeur .
merci de me dire s'il a le droit de faire cela ,au cas contraire quelle est la distance minimale qu'il doit respecter.

MERCI D'AVANCE .

Par **aie mac**, le **01/12/2010** à **06:56**

bonjour

le fait que votre voisin construise son mur en limite de sa propriété, comme vous l'avez fait vous-même, ne rend pour autant pas les constructions mitoyennes; elles sont contiguës.
pour ce qui est du droit à la faire, consultez le règlement local d'urbanisme (mais il y a de fortes chances que cette disposition soit conforme, sinon, le PC n'aurait pas été délivré).
pour ce qui est de la perte de valeur potentielle de votre bien, c'est subjectif... d'autant que vous ne semblez pas vous être posé la question de la perte correspondante de valeur du terrain de votre voisin du fait de l'implantation de votre maison en limite de sa propriété...

Par **chilidoine**, le **01/12/2010** à **18:26**

bonjour,

Merci infiniment pour votre réponse rapide et je suis rassuré que ma maison ne devient pas mitoyenne après ces travaux .

chilidoine.